AFUSDTI

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE
NATIONAL CAPITAL COMMISSION

Place du Portage III - Rénovation des actifs et des lieux de travail

Phase 1 – Conception schématique à 66%

Le 23 avril 2020

Vue aérienne du complexe Place du Portage III en relation avec la Colline du Parlement

Portée du Projet

1A 1B PDP3 Champs d'Action

- Optimisation des milieux de travail
- Renouvellement de l'enveloppe
- Amélioration des fonctions de base
- Nouveaux systèmes M&E
- Amélioration des espaces publics

2 Vision pour Place d'Accueil en lien avec les Projets Municipaux

- Extension des espaces publics
- Nouveau lien piétonnier et place
- Nouveau pont vers PDPI & II

Objectifs du projet

Objectifs de la renovation des actifs et lieux de travail:

- Augmenter la capacité de ~4,800 à ~6,800 employés
- Améliorer les lieux de travail afin de promouvoir la santé et le bien-être des employés grâce à un milieu de travail moderne, intelligent, inclusif, et accessible à 100%
- Viser la certification LEED Argent
- Transformer le complexe de frontière en porte d'entrée et améliorer l'intégration urbaine

État actuel du bâtiment

Vues aériennes des façades Sud et Nord du bâtiment

Conception proposée: envelope du bâtiment

Conception proposée: paysage urbain

Conception proposée: accès au bâtiment

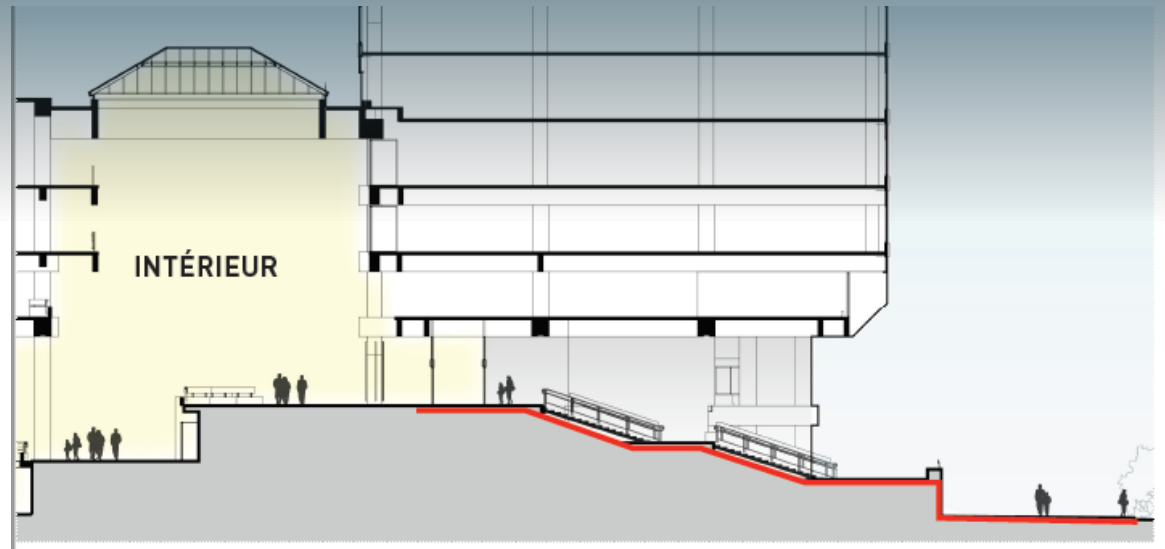

Existant

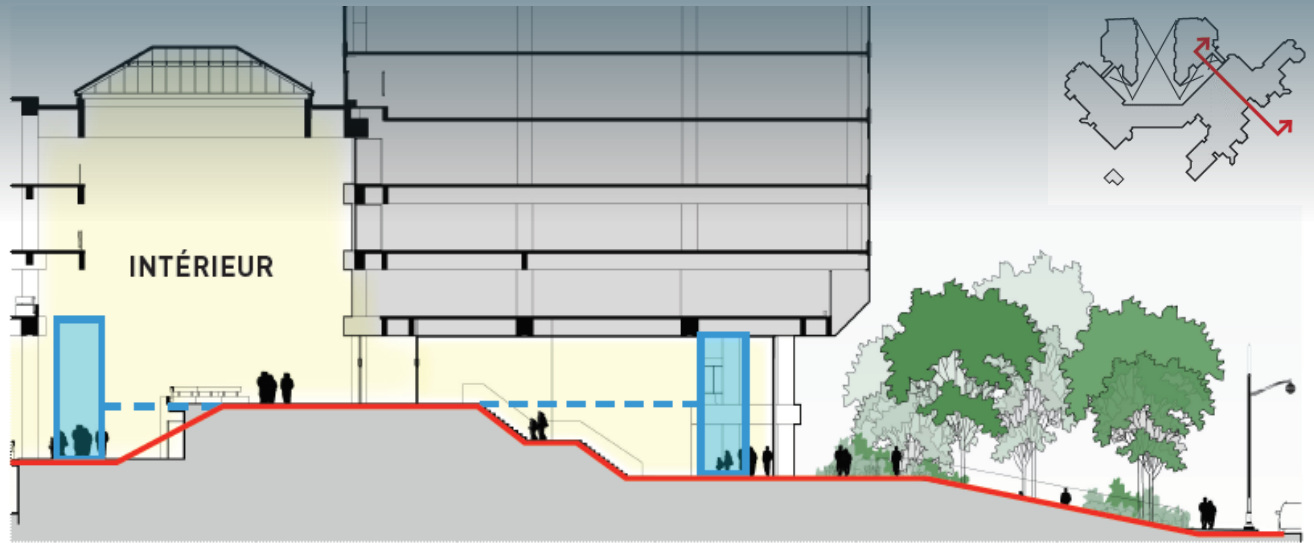

Proposé

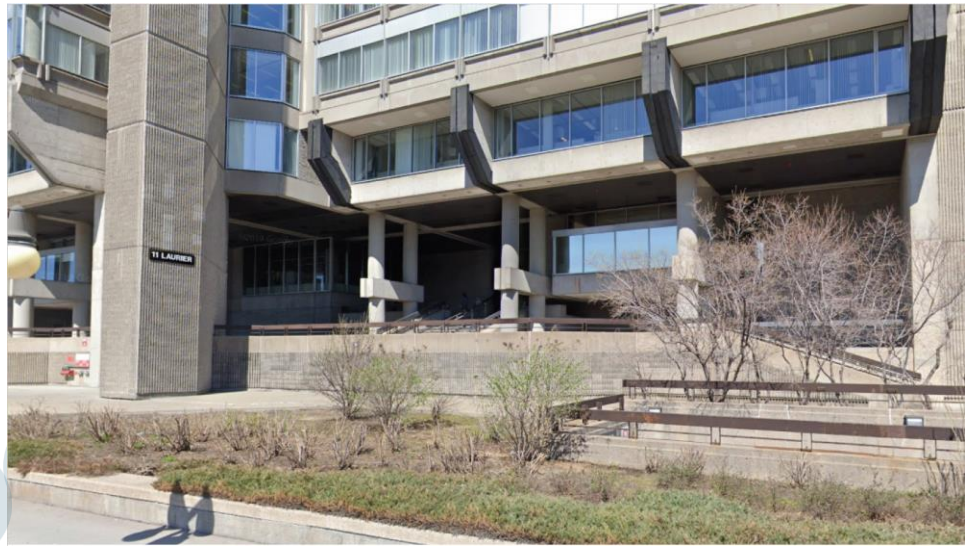

Commentaires du CCUDI et du personnel

- **Intégration du plan du site** dans le contexte urbain
- **Traitement architectural de l'entrée** pour lisibilité et protection contre intempéries
- Surpasser les exigences de base en matière de **durabilité et efficacité énergétique**
- Compléter étude de gestion de la **demande en transports**; conception favorisant le transport en commun
- Intégration des **perspectives Autochtones**
- Adapter le **plan d'aménagement paysager** au climat et environnement immédiat

Prochaines Étapes

- Participation Autochtone
- Étude de gestion de la demande en transports
- Objectifs de durabilité, et évaluation d'impact

Échéancier Phase 1

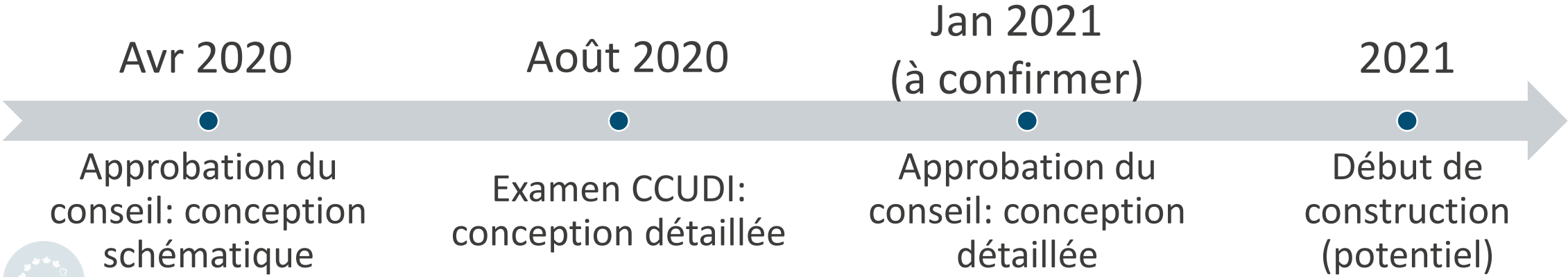

AFUSDTI

RECOMMANDATIONS

- Que l'AFUSD pour le concept schématique complété à 66 % de la Phase 1 du projet de rénovation des actifs et des lieux de travail du complexe PDP III soit accordée conformément aux dispositions de l'article 12 de la Loi sur la capitale nationale, sous réserve des conditions suivantes :
  - Que le concept détaillé soit soumis à une démarche distincte d'examen fédéral et d'approbation (niveau 3).

RECOMMANDATIONS (2)

- Que la Phase 2 du projet soit soumise à une démarche distincte d'examen fédéral et d'approbation (niveau 3).
- Que la préparation et la signature de l'AFUSD et des documents connexes pour le concept schématique de la Phase 1 du projet renouveau des immeubles et des lieux de travail du complexe PDP III soient déléguées au vice-président, direction de l'Aménagement de la capitale.